

Informations générales sur les cours à option destinées aux étudiant-es

Présence obligatoire

Bien que qualifiés de « cours à option », ces cours ne sont pas facultatifs et font partie intégrante du curriculum.

La présence à toutes les séances est obligatoire. Toute absence non justifiée par un certificat médical ou un motif valable entraînera l'impossibilité de se présenter à l'examen.

Examen

- La participation au cours à option choisi est obligatoire.
- Chaque cours à option est sanctionné par un examen dont la modalité vous sera communiquée par les responsables au début des cours.
- La note des cours à option est indépendante de la note des contrôles continus.
- Les cours à option donnent droit à 3 crédits ECTS.
- Les notes sont données au quart de bonne (1.00, 1.25, 1.50, 1.75, 2.00, etc.).
- La moyenne de réussite est 4.00.
- Les règles habituelles (Règlement d'études, art.21) s'appliquent en cas de non-participation à l'examen (« défaut »). Pour rappel, un certificat médical ou tout document officiel prouvant l'existence de justes motifs doit être fourni au secrétariat dans les 3 jours suivant l'examen.

Transmission des notes aux étudiants

Les notes sont publiées sur le portail UNIGE par le secrétariat et une information est transmise aux étudiant-es dès qu'elles sont disponibles.

Rattrapage en cas d'échec

En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée par les responsables du cours à option et en accord avec l'étudiant-e :

- Semestre automne : entre le 1er janvier et 31 mars
- Semestre printemps : entre le 1er juin et 25 août

Coordonnées utiles

- | | |
|--|--|
| - Secrétariat des cours à option | MH-2BA-3BA-CoursOPTIONS@unige.ch |
| - Responsable du groupe de travail
cours à option | Pr Marie-Luce PIALLAT |
| - Membres du groupe de travail | Pr Eric FERAILLE
Pr Jean-Paul VALLEE
Pr Alexandre WENGER |